

Lettre économie n°4

Chiffres marquants :

En 2018 les "**positive incentive loan**" ou "**sustainability improvement loan**" ont représenté 36,4 milliards de dollars à l'échelle mondiale, soit une progression de 677 % par rapport à 2017 et atteignent déjà quelque 15 milliards d'euros pour 2019. EDF, qui détient le record du montant emprunté avec 4 milliards d'euros en novembre 2018, a d'ailleurs annoncé la conclusion d'un troisième **crédit à impact**, de 300 millions d'euros, avec la banque espagnole BBVA.

58€ est le montant moyen annuel des abonnements eau et assainissement dans la facture eau, avec une fourchette allant de 0 à 156,39€ par an dans le panel de la CLCV.

Le montant de la redevance de contrôle périodique des installations d'Assainissement Non Collectif peut aller sur 10 ans, de 50€ à plus de 600 € ; la moyenne nationale étant de 85€ en 2017 (panel de la CLCV).

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2015).

Les redevances de l'agence de l'eau Loire-Bretagne représentent en moyenne 12,4 % du montant de la facture d'eau (Source AELB)

Dans le bassin Loire-Bretagne, pour 100 € de redevance en 2018, il y avait (Source AELB) :

- 0,74 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés ;
- 6,20 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits ;
- 2,02 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants ;
- 3,32 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés ;
- 70,48 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte) ;
- 0,64 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés (pêcheurs)
- 9,73 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau ;
- 6,87 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques ;

Dans le bassin Loire-Bretagne, pour 100 € d'aides pour la protection des ressources en eau en 2018, il y avait (Source AELB) :

- 4,54 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau ;
- 10,75 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture et pour l'irrigation ;
- 0,79 € pour la coopération internationale ;
- 46,66 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, dont 21 € pour la solidarité envers les communes rurales ;
- 12,71 € aux collectivités rurales et urbaines pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable, notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages ;
- 9,42 € pour l'animation des politiques de l'eau (gestion concertée, connaissance, réseaux de surveillance des eaux, information et sensibilisation) ;
- 15,13 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, en particulier des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides.

A l'international, Dans les bidonvilles, les citoyens qui doivent s'approvisionner auprès de vendeurs ambulants et de camions citernes paient leur eau jusqu'à 20 fois plus chère que dans le centre-ville (Source: Novetic).

Les pressions sur les ressources en eau pourraient coûter jusqu'à 45 % du PIB mondial (Source: Novetic).

Sommaire

- ↳ analyse économique et décision
- ↳ dépenses pour l'eau et les milieux aquatiques
- ↳ tarification de l'eau
- ↳ valeurs de l'environnement

ANALYSE ECONOMIQUE ET DECISION

[Article de presse] Concessions hydrauliques : vers une ouverture à la concurrence ?

L'énergie hydraulique constitue la première source d'électricité renouvelable en France. Ce secteur, contrôlé historiquement par l'État, présente de multiples enjeux : environnementaux, industriels, économiques, stratégiques, sociaux et de service public. L'État est propriétaire des installations. Il en délègue la gestion principalement par le biais de contrats de concession. Le parc hydraulique est de fait géré par EDF, opérateur historique, qui exploite plus de 80 % des installations. Cette situation est le fruit de l'histoire mais également d'un système juridique permettant le maintien des positions, notamment lié à l'absence de mise en concurrence des concessions.

Plaidoyer pour ouverture à la concurrence de l'hydro-électricité. Article très général et militant. La mise en concurrence est considérée comme bénéfique a priori sans argumentaire sur le bien-fondé de ce présupposé.

www.latribune.fr

DEPENSES POUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

[Article de presse] Finance verte: de plus en plus d'entreprises tentées par le crédit à impact

Apparu en 2017, ce nouveau produit, mieux connu sous sa dénomination anglaise de "positive incentive loan" ou "sustainability improvement loan" connaît depuis deux ans une ascension fulgurante. En 2018, ces crédits ont représenté 36,4 milliards de dollars à l'échelle mondiale, soit une progression de 677 % par rapport à 2017, selon un rapport de Bloomberg NEF publié en janvier, et atteignent déjà quelque 15 milliards d'euros pour 2019. EDF, qui détient le record du montant emprunté avec 4 milliards d'euros en novembre 2018, a d'ailleurs annoncé ce vendredi la conclusion d'un troisième crédit à impact, de 300 millions d'euros, avec la banque espagnole BBVA.

Description détaillée des crédits à impact :

- *Chiffres ;*
- *Principes ;*
- *Acteurs ;*
- *Comparaison avec les obligations vertes.*

www.linfodurable.fr

TARIFICATION DE L'EAU

[Rapport] Les dessous de la facture d'eau et de l'assainissement

Enquête sur les factures d'eau de l'année 2018 par la CLCV

La CLCV a souhaité examiner des éléments qui sont habituellement mis au second plan des enquêtes nationales. Ainsi, la part des abonnements d'eau et d'assainissement dans la facture totale est un élément important à souligner pour illustrer, entre autres, les disparités de pratiques selon les collectivités territoriales.

L'enquête met aussi en lumière la part des taxes et redevances dans la facture payée par les consommateurs, et le coût réel de l'assainissement non collectif qui fait souvent l'objet de désinformation. Les factures ont été recueillies entre juillet 2017 et fin 2018 auprès des particuliers par le réseau local CLCV, à partir des questions et litiges qui peuvent être traités dans nos permanences, des observations faites par nos représentants dans les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux, et des transmissions spontanées par des abonnés soucieux de comprendre la facturation qu'ils reçoivent. La complexité de la facturation conduit à observer ce qui se passe sur plusieurs exercices.

Enquête fouillée et sérieuse sur :

- le prix de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif ;
- le poids que représentent les taxes et redevances ;
- l'impact des structures tarifaires et en particulier du montant des abonnements et de la tarification progressive ;
- la présentation, la lisibilité des factures et ce qu'elles traduisent de la complexité de la gestion des services, des périodes d'abonnement, et de la diversité des compétences formant un mille-feuille administratif pour la gestion de la ressource eau.

A lire

www.clcv.org

[Publication] Note d'information sur le prix de l'eau 2019 - Agence - Agence de l'eau Loire-Bretagne

L'agence de l'eau Loire-Bretagne informe, via ce 4 pages, sur le pourquoi des redevances : qui paie quoi, comment elles sont utilisées pour aider à préserver l'eau ? (Edition mars 2019).

Edition de mars 2019 sur les chiffres 2018 relatifs à la tarification de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne. Sont abordés :

- *le prix moyen du service ;*
- *les principes de redistribution de l'agence ;*
- *la finalité des redevances ;*
- *des données sur la partie recettes / redevances et sur la partie interventions / aides ;*
- *le bilan synthétique des actions aidées par l'agence en 2018.*

agence.eau-loire-bretagne.fr

VALEURS DE L'ENVIRONNEMENT

[Appel à projet] Les pressions sur les ressources en eau pourraient coûter jusqu'à 45 % du PIB mondial

C'est l'un des 17 objectifs de développement durable des Nations-Unis pour 2030 mais il semble plus que jamais hors d'atteinte au vu des derniers chiffres publiés par l'ONU. Plus de deux milliards d'êtres humains n'ont toujours pas accès à l'eau potable et quatre milliards et demi à des services d'assainissement. Cela a des conséquences sur la santé de la population mondiale, mais aussi sur l'accroissement de la pauvreté et des inégalités. Et l'économie dans son ensemble.

Article reprenant les chiffres les plus marquants du rapport de l'UNESCO "Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2019: ne laisser personne pour compte"

www.novethic.fr

Avec le soutien financier de l'AFB



Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de portabilité, de rectification ou de suppression des données qui vous concernent. Ces droits peuvent être exercés en contactant le Délégué à la Protection des Données de l'OIEau par voie électronique à l'adresse suivante : dpo@oieau.fr

Si vous souhaitez vous désinscrire de cette lettre, cliquez [ici](#)